



LA MATURITÉ GYMNASIALE ET SES ÉVOLUTIONS CURRICULAIRES À TRAVERS LE PRISME DES LANGUES ÉTRANGÈRES

Seit dem Herbst 2025 verfügt Babylonia über eine Rubrik, die vollständig der Untersuchung und Kontextualisierung der Reformen des Rahmenlehrplans (RLP) für die gymnasiale Maturität gewidmet ist. Als Initiator-innen dieses Forums wollten wir den Auftakt mit einem Vergleich des RLP von 1994 (EDK, 1994) mit seiner überarbeiteten Fassung von 2024 (EDK, 2024) machen, wobei wir uns ausschliesslich auf die Fremdsprachen konzentrieren.

● Luc Fivaz
| HEP Vaud
Verónica Sánchez Abchi
| IRDP Neuchâtel



Luc Fivaz est professeur associé en didactiques des langues et cultures étrangères et secondes à la HEP Vaud, spécialisé en didactique de l'allemand.

Ses recherches portent sur la didactique de la littérature, la perspective actionnelle et le lien entre théorie et pratique.



Titulaire d'un doctorat en Linguistique, Verónica Sánchez Abchi est chercheuse à l'IRDP (Neuchâtel, Suisse), où elle travaille sur des projets concernant

la didactique et l'évaluation des langues. Elle est également chargée d'enseignement (Didactique de l'espagnol) à l'Université de Genève.

Introduction

La maturité gymnasiale traverse actuellement un processus de réforme en profondeur. En effet, le premier plan d'études cadre (désormais PEC) pour les écoles de maturité datait de 1994 et nécessitait une mise à jour. C'est ainsi que l'année dernière, la CDIP a présenté un nouveau plan d'études, dont la rédaction a nécessité un long processus mobilisant la consultation d'acteur-trices impliqué-es (CDIP, 2023). La réforme suppose non seulement des changements d'un point de vue disciplinaire, mais aussi une harmonisation de la durée même du parcours gymnasial, désormais fixée à 4 ans.

Les travaux pour la mise en place du PEC suivent un calendrier différent selon les cantons. Dans le canton de Vaud, par exemple, le passage d'un gymnase en trois ans à une maturité en quatre ans représente un chantier considérable. Ce défi concerne non seulement l'organisation pédagogique, mais aussi les infrastructures et les engagements du personnel. Vaud n'est d'ailleurs pas le seul canton concerné: le Jura, Neuchâtel et la partie francophone de Berne doivent eux aussi adapter entièrement leur système.

Cette différence dans le calendrier implique également que les priorités dans la mise en œuvre du plan d'études se présentent différemment : alors que dans certains cas, l'appropriation des nouvelles indications didactiques par les enseignant-es est assez urgente (pensons par exemple au canton de Genève, qui devra commencer avec une nouvelle grille horaire d'ici 2027), dans d'autres cantons, le principal enjeu est de former des groupes de travail afin qu'ils puissent définir les modalités d'une adaptation progressive et structurée.

Les besoins, les défis, les expériences et les travaux en cours sont donc différents selon les contextes.

Le PEC élaboré en juin 1994, sous l'égide de la CDIP, visait avant tout à harmoniser, au niveau national, les objectifs et contenus des gymnases, tout en préservant une marge d'initiative aux cantons. Trente ans plus tard, la version de juin 2024 réaffirme ce rôle de document-référence et y intègre de nouvelles dimensions, parmi lesquelles la maîtrise du numérique, l'interdisciplinarité et l'éducation au développement durable. Composée de trois parties, il précise, dans un premier temps, les objectifs de la formation gymnasiale et détaille le modèle de compétences servant de base au PEC. Une deuxième partie porte sur les domaines transversaux, tandis que la troisième partie présente

« Cette évolution traduit clairement un passage d'une vision disciplinaire classique cloisonnée à une approche holistique sur l'apprenant-e acteur-trice de son apprentissage. »

le plan d'études cadre pour les disciplines fondamentales, ainsi que des directives pour les options spécifiques et les options complémentaires.

Notre démarche s'appuie sur une lecture comparative des deux textes-cadres, avec une attention particulière sur les orientations qui concernent l'enseignement de langues étrangères, afin de comparer leurs finalités, d'identifier les défis de mise en œuvre et d'analyser les perspectives et les opportunités de ce nouveau PEC.

Le PEC 1994 vs PEC 2024

Dans sa mouture initiale, le PEC 1994 répartissait ses finalités en cinq grands axes : social, intellectuel, communicatif, personnel et méthodologique. Il positionnait l'enseignement des langues dans une approche essentiellement littéraire et grammaticale, en vue de « préparer à la capacité d'entreprendre des études universitaires » (CDIP, 1994, p. 6).

De même, bien qu'il existait un fil conducteur commun, qui se traduisait par la présence des mêmes axes pour organiser les objectifs d'apprentissage, l'interprétation et la formulation des objectifs variaient considérablement d'une langue à l'autre.

Le PEC de 1994 présente ainsi une grande diversité et variété d'objectifs, qui reflète en quelque sorte la diversité des programmes scolaires cantonaux de l'époque. Les objectifs, qui vont de la littérature à la compétence médiatique, en passant par la conscience citoyenne et le développement de l'esprit critique, ne semblent pas seulement trop nombreux pour être traités dans le temps d'enseignement disponible (Conseil de l'Europe, 2003; Elmiger, 2020), mais cette diversité pourrait aussi se traduire par une difficulté à atteindre la compétence communicative.

En revanche, le PEC 2024 reconstruit ses finalités autour de la « maturité personnelle » et de la « responsabilité » citoyenne (CDIP, 2024, p. 4), tout en soulignant les compétences communicatives centrées sur les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (désormais CECR). En effet, l'alignement des contenus sur le CECR permet une plus grande homogénéisation entre les langues, contrairement à ce qui se passait dans le PEC de 1994. Cette évolution traduit clairement un passage d'une vision disciplinaire classique cloisonnée à une approche holistique sur l'apprenant-e acteur-trice de son apprentissage.

Ci-dessous un tableau comparatif des principaux changements pour les langues-cultures étrangères :

Domaines	PEC 1994	PEC 2024
Finalités générales	Cinq axes (social, intellectuel, communicatif : personnel, méthodologique) visant l'aptitude générale aux études.	Deux axes (maturité personnelle, responsabilité citoyenne) avec un focus sur l'interculturel.
Référentiel de niveaux	Cadres cantonaux, sans alignement européen.	Alignement sur le CECR, niveau minimal B2 en langues étrangères, reconnaissance nationale des certificats.
Évaluation	Examens finaux disciplinaires, disparités inter-cantons.	Examens finaux disciplinaires, importance de l'évaluation formative, de l'autoévaluation, de la réflexivité de l'élève et de l'utilisation d'outils numériques comme le portfolio pour documenter les apprentissages. Importance de diversifier les modes d'évaluation (présentations, projets, travaux intermédiaires, ...)
Numérique	Mentionné comme compétence méthodologique marginale.	Domaine transversal incontournable; travail avec données, environnements hybrides, identité numérique.
Interdisciplinarité & éducation au développement durable	Facultatif, évoqué comme piste d'innovation.	Exigence formelle : interdisciplinarité et éducation au développement durable intégrées.
Organisation curriculaire	Plans détaillés par discipline, fondamentales et à option, recommandations de mise en œuvre en annexe.	Plans pour les disciplines fondamentales. Directives très générales pour les disciplines à option. Modularisation accrue, projets interdisciplinaires encouragés.

Tableau 1

Principaux changements pour les langues-cultures étrangères

De même, si les modifications apportées au PEC concernent essentiellement des aspects disciplinaires, la mise en œuvre et les adaptations de la troisième partie du PEC relèvent des décisions cantonales, qui peuvent également être motivées par des raisons politiques ou économiques :

Une marge de manœuvre suffisante est ainsi laissée aux plans d'études cantonaux et au corps enseignant pour permettre des prises des décisions didactiques individuelles et communes concernant la définition de certains niveaux et les éventuels ajustements plus fins à apporter (CDIP, 2024, p. 15).

Cette latitude laissée aux cantons se manifeste sur plusieurs aspects. Ainsi, pour ce qui concerne le niveau à atteindre, la fixation du niveau B2 comme seuil minimal constitue une nouveauté introduite par les concepteur-trices du PEC. Des discussions préliminaires avaient envisagé le niveau C1, mais cette option a été écartée. C'est pourquoi il est précisé dans le PEC, en note de bas de page (p. 39), que les cantons peuvent, dans leurs plans d'études respectifs, fixer un niveau supérieur, en particulier C1, en fonction de leur contexte et de leurs choix.

De même, les cantons conservent une marge de manœuvre pour choisir les disciplines à option spécifique ou complémentaire, ce qui peut avoir un impact sur l'enseignement des langues étrangères. A titre d'exemple, la place de l'espagnol dans le programme scolaire du canton de Genève avait été discutée. Finalement, la possibilité de faire de l'espagnol une option spécifique «bidisciplinaire¹» a été retenue.

Par ailleurs, contrairement au PEC de 1994, le PEC actuel ne définit plus d'objectifs pour des langues non nationales telles que l'espagnol ou le russe. L'anglais fait exception : bien qu'il ne soit pas une langue nationale, il bénéficie d'objectifs spécifiques, car il est enseigné dans l'ensemble des cantons. Pour les autres langues étrangères, la décision d'intégration dans les programmes relève de chaque canton.

Les défis de la mise en œuvre...

La mise en œuvre du nouveau PEC ne pose pas seulement des défis structurels ou logistiques. Elle

¹ Le canton de Genève a décidé l'introduction systématique d'options spécifiques bidisciplinaires. Pour les langues, cela implique la combinaison « espagnol-culture hispanique », « latin-culture antique », « grec-culture antique » (Armanios, 2025).

implique également des défis précis en termes d'appropriation d'une perspective didactique particulière, de formation du corps enseignant et de mise en œuvre concrète au niveau institutionnel.

Il convient de rappeler que, dans certains cantons, l'exigence du niveau B2 en langues étrangères est déjà inscrite dans les plans d'études de la maturité et mise en œuvre par le corps enseignant, même si elle ne figurait pas dans le PEC de 1994. La nouveauté du PEC 2024 réside donc moins dans l'apparition soudaine d'un seuil qu'il faudrait désormais atteindre, que dans la volonté explicite d'en faire une exigence nationale minimale, articulée aux principes du CECR.

« Le PEC actuel ne définit plus d'objectifs pour des langues non nationales telles que l'espagnol ou le russe. L'anglais fait exception. »

Le véritable défi réside dès lors dans l'articulation entre les objectifs fixés par le PEC et les réalités locales, notamment la progression effective entre les niveaux B1 et B2. Atteindre un tel niveau suppose un investissement considérable, nécessitant à la fois des ressources humaines qualifiées et un volume d'enseignement adapté à la demande.

Pour toutes les langues étrangères, il y a, un plus, un défi partagé. Cela suppose, conformément à l'analyse des objectifs du nouveau PEC, un alignement explicite sur les orientations du CECR. Toutefois, selon les études existantes, ces orientations continuent d'être accueillies avec réserve au niveau gymnasial, où prévaut encore largement une perspective centrée sur l'enseignement de la littérature et du fonctionnement de la langue (vocabulaire et grammaire) (voir à ce sujet Elmi-ger, 2020).

Par ailleurs, la compréhension du CECR, ainsi que l'appropriation des objectifs du nouveau PEC, exigent également un travail de transposition didactique : il s'agit d'adapter les programmes, de reformuler les objectifs d'apprentissage pour la classe, de réviser les supports pédagogiques, bref, d'un travail conséquent qui incombe une fois encore aux enseignant-es.

De plus, les outils d'évaluation eux-mêmes devront être repensés et réévalués. Ainsi, par exemple, l'examen de maturité traditionnel repose généralement de manière prépondérante sur le commentaire d'œuvres littéraires – surtout en production –, tandis que la prise en compte des situations de communication reste encore limitée.

Dans un autre ordre d'idées, et en ce qui concerne les langues étrangères qui ne constituent pas des disciplines fondamentales – comme c'est le cas de l'espagnol ou du russe –, les défis apparaissent encore plus problématiques et s'accompagnent, dans certains cas, aussi d'incertitudes. La décision relative aux disciplines à choix relève de la compétence des cantons et, dans cette perspective, la suppression de certaines disciplines, leur transformation en disciplines complémentaires ou en disciplines bidisciplinaires ne peut être exclue. Dans ces deux derniers cas, le changement de statut entraînerait non seulement l'impossibilité d'atteindre le niveau actuellement visé dans la maîtrise de la langue – en raison de la réduction du nombre d'heures d'enseignement, qui a un impact direct sur les résultats –, mais impliquerait également une révision en profondeur des objectifs proposés ainsi que des modalités d'enseignement.

Par ailleurs, dans les directives relatives aux options spécifiques, il est explicitement indiqué :

Le niveau d'exigence attendu pour les objectifs de formation et les compétences à acquérir doit être plus élevé que dans les disciplines fondamentales (CDIP, 2024, p. 114).

Si atteindre le niveau B2 dans les disciplines fondamentales constitue déjà un défi, proposer un niveau encore plus élevé pour les disciplines spécifiques, alors que dans certains cantons le contexte laisse présager une réduction des heures consacrées aux autres langues étrangères, semble, pour le moins, utopique.

Conclusion : défis et perspectives ouvertes

Le nouveau PEC 2024 représente indéniablement un jalon important pour l'enseignement des langues-cultures étrangères au gymnase. En

consolidant l'ancrage dans le CECR et en intégrant des dimensions transversales comme le numérique, l'interdisciplinarité ou le développement durable, il ouvre des horizons qui dépassent les logiques disciplinaires traditionnelles. Les défis sont cependant nombreux : garantir l'atteinte du niveau B2 dans toutes les langues fondamentales, repenser les dispositifs d'évaluation, accompagner la diversification des parcours cantonaux et soutenir la mise en œuvre de ce PEC 2024 par les enseignant-es.

Face à ces chantiers, des pistes existent déjà : certaines pratiques innovantes, comme les séquences actionnelles ou les projets d'échanges plurilingues, sont expérimentées dans plusieurs cantons et constituent des points d'appui précieux. Plutôt que d'imposer des solutions toutes faites, il s'agit aujourd'hui d'ouvrir un espace de dialogue et de partage entre acteur-trices de terrain, afin de réfléchir collectivement aux conditions de réussite de cette réforme.

La rubrique *Matura sous la loupe* entend accompagner ce processus en offrant un lieu de mise en perspective et de circulation des expériences. Nous espérons ainsi contribuer à nourrir une réflexion commune sur la manière dont le PEC 2024 pourra, dans la diversité des contextes cantonaux, se traduire en pratiques porteuses pour l'enseignement et l'apprentissage des langues au gymnase. ●

« Le véritable défi réside dès lors dans l'articulation entre les objectifs fixés par le PEC et les réalités locales, notamment la progression effective entre les niveaux B1 et B2. »

Références bibliographiques

Armanios, R. (2025, septembre 18). Réforme du Collège à Genève : Qui y perd, qui y gagne ? *Tribune de Genève*. <https://www.tdg.ch/geneve-reforme-du-college-qui-y-perd-qui-y-gagne-127156050853>

CDIP. (1994). *Plan d'étude cadre pour les écoles de maturité*. Conférence de directrices et de directeurs cantonaux de l'instruction publique.

CDIP. (2023). *Plan d'études cadre écoles de maturité Rapport explicatif en vue de la procédure d'audition*. CDIP.

CDIP. (2024). *Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale*. Conférence de directrices et de directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Elmiger, D. (2020). Lernziele in den Lehrplänen für Fremdsprachenfächer an schweizerischen Gymnasien. Vergleich der erwarteten Leistungen in verschiedenen Lernbereichen. *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 25-45.